



Le Château de la Muette à Paris, siège de l'Organisation de coopération et de développement économiques, dont la Suisse est un membre fondateur. © OCDE

## Sommaire:

Observations statistiques sur l'aide aux universités 2004-2007 ■ Le système éducatif suisse sous le regard de l'OCDE ■ La Suisse scientifique marque sa présence dans le monde ■ Accord Suisse-Ethiopie pour le renforcement des capacités et des partenariats de recherche ■ Nombreuses propositions thématiques pour de nouveaux programmes nationaux de recherche ■ La libre circulation et la coopération scientifique en Europe

## Observations statistiques sur l'aide aux universités 2004-2007

Les subventions de base allouées par la Confédération aux universités cantonales en vertu de la loi sur l'aide aux universités (LAU) sont versées tous les ans a posteriori pour l'exercice précédent. Le versement de 524,9 millions de francs effectué fin 2008 par le SER au titre de l'aide aux universités pour l'année 2007 marque la fin de la 11<sup>e</sup> période de subventionnement (2004-2007). Voici un bilan statistique de ces quatre ans.

L'aide fédérale aux universités a été mise en place en 1968 par l'adoption de la loi sur l'aide aux universités (LAU), qui a connu depuis lors deux révisions, en 1991 et en 2000. Le but de cette aide fédérale est de promouvoir la qualité de l'enseignement et de la recherche dans les universités cantonales et de favoriser leur développement. La LAU prévoit trois formes d'aides financières: les *subventions de base* (sujet principal du présent article), les *contributions aux investissements* allouées pour les projets de construction et les équipements universitaires, et les *contributions liées à des projets* qui sont destinées à soutenir des projets universitaires de coopération et d'innovation d'intérêt national.

### Une aide liée à la performance

La révision de la LAU de l'année 2000 a principalement modifié le mode de calcul de la subvention de base, passant d'une allocation aux dépenses à une allocation fondée sur la performance et comportant des éléments incitatifs.

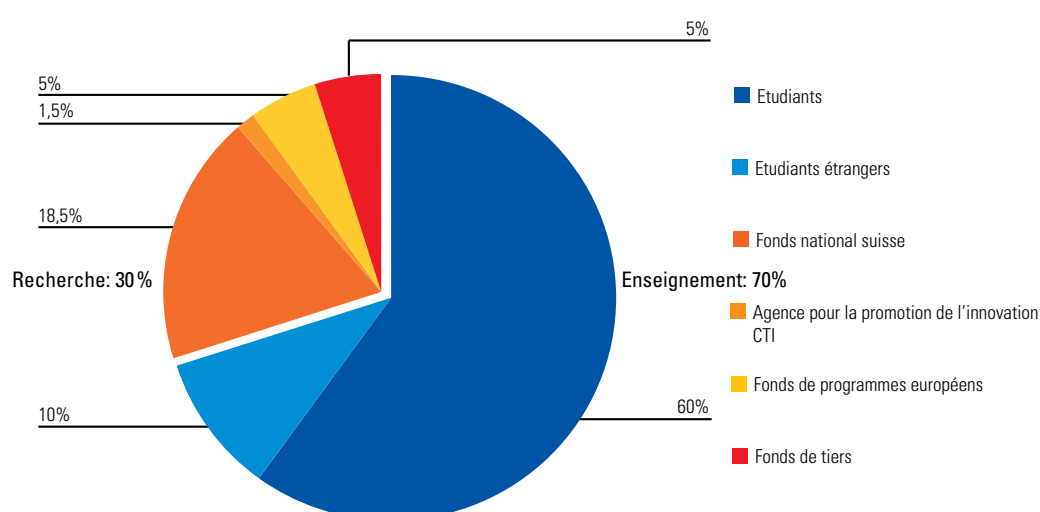
L'enveloppe annuelle globale disponible pour les subventions de base n'est donc pas simplement divisée par le nombre d'étudiants puis répartie proportionnellement entre les universités. (Si tel était le cas, la répartition des subventions

de base entre les dix universités et l'évolution des années 2004 à 2007 présentée dans le graphique 4 ne reflèteraient rien d'autre que l'évolution des effectifs d'étudiants proportionnellement à la taille des universités, très variable pour des raisons historiques.)

En fait, le nombre d'étudiants a bien une influence sur la subvention, mais ce n'est pas le seul critère. La loi prévoit en effet que 70% de l'enveloppe disponible est alloué aux «prestations d'enseignement» et 30% aux «prestations de recherche» (graphique 1).

La *prestation d'enseignement* est déterminée par le nombre d'étudiants, avec une prise en compte spéciale des étudiants étrangers. Plus une université accueille d'étudiants (avec une «prime» pour les étudiants étrangers), plus grande sera sa part dans le 70% de l'enveloppe.

Graphique 1: Clé de répartition des subventions de base en fonction des prestations prévues dans la LAU



La *prestation de recherche* est déterminée par les fonds externes de recherche que l'université aura obtenus. Cet indicateur se compose des coefficients suivants, fonction de la provenance des fonds: Fonds national (18,5%), Agence pour la promotion de l'innovation CTI (1,5%), programmes européens (5%), fonds privés (5%). Plus une université récolte de financements de recherche, plus grande sera sa part dans le 30% de l'enveloppe.

Au moment du passage à ce système d'allocation à la performance, un fonds dit de cohésion a été prévu pour amortir le choc (pertes de subventions) que les petites et moyennes universités risquaient de subir. Représentant en moyenne 6% de l'enveloppe, le fonds de cohésion permet à ces universités de maintenir pendant une période de transition le niveau de la subvention qui était le leur dans les années 1997 et 1998 (niveau de référence).

Ce mode d'allocation (assez complexe) des subventions fédérales aux universités cantonales a produit différents résultats statistiquement intéressants au cours de la période 2004-2007.

Avant de les découvrir, deux remarques préalables sont nécessaires.

Premièrement, il faut garder à l'esprit que la «prestation de recherche» peut varier considérablement d'une année à l'autre en raison de décalages entre le moment où les fonds de recherche sont alloués et celui où ils sont effectivement versés.

Deuxièmement, il faut savoir qu'une partie des subventions de base allouées entre 2003 et 2006 était spécialement destinée à améliorer les taux d'encadrement en sciences humaines et sociales. Cette affectation spéciale a nécessité un mode de calcul particulier, qui a pour effet que les subventions touchées par les universités au cours de ces années ne sont pas immédiatement comparables d'une université à l'autre.

### Subventions fédérales en hausse en dépit des économies budgétaires

Le montant total des subventions a progressé de 27 mio CHF au cours des années 2004 à 2007 (tendance ressortant du graphique 2). La progression aurait été encore plus marquée sans les compressions budgétaires (frein à l'endettement) intervenues en cours de période. L'effet a été particulièrement sensible en 2006, où les universités – à l'exception de Lucerne, de la Suisse italienne et de Bâle – ont vu leur subvention reculer.

L'ensemble des subventions de base versées pendant la période 2004-2007 se monte à



Chère lectrice, cher lecteur,

Sur la scène scientifique européenne, la petite Suisse «a tout d'une grande», si l'on en juge à la lumière de trois faits récents: sur l'ensemble des «Advanced Research Grants», prestigieux fonds de recherche dotés de plusieurs millions d'euros chacun alloués par le Conseil européen de la recherche (institution de financement de la recherche fondamentale créée par la Commission européenne, mais indépendante de cette dernière), plus de 10% sont allés à des chercheurs travaillant dans une école polytechnique ou une université suisse.

Au mois d'octobre passé, le président du Conseil national de la recherche du FNS Dieter Imboden a été nommé président de l'association des directeurs des conseils européens de la recherche EUROHORC (European Heads Of Research Councils).

Enfin, l'Association des universités européennes AUE, qui regroupe les conférences des recteurs et plus de 800 universités de 46 pays européens, sera présidée dès avril 2009 par Jean-Marc Rapp, ancien recteur de l'Université de Lausanne et ancien président de la Conférence des recteurs des universités suisses.

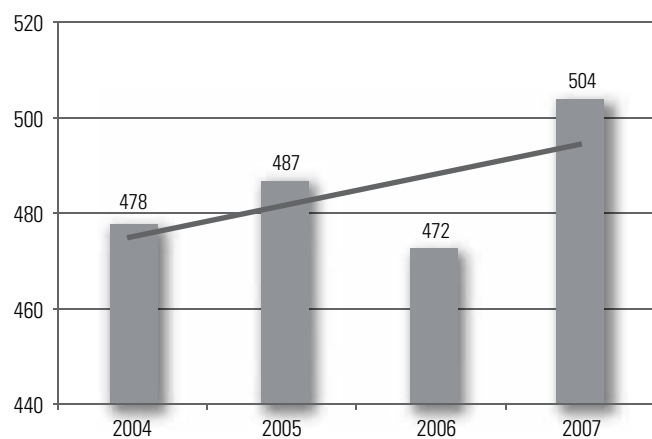
Comment expliquer cette «Suisse qui gagne», et l'émergence régulière de personnalités d'exception au sein du paysage suisse de l'enseignement supérieur et de la recherche? Pour quelles raisons la Suisse, à l'instar de la Finlande et de la Suède, figure-t-elle depuis des années dans le groupe de tête du Tableau de bord européen de l'innovation, qui classe les pays selon leurs perspectives de croissance, de productivité et de compétitivité à moyen et long terme?

Est-ce le hasard? Est-ce l'effet des investissements importants dans la formation, la recherche et l'innovation? Est-ce dû à la bonne complémentarité entre les secteurs public et privé? Est-ce un effet de l'autonomie dont bénéficient les hautes écoles et les institutions d'encouragement de la recherche? Et ne serait-ce pas aussi grâce à la solidité de la législation fédérale en matière d'aide aux hautes écoles et d'encouragement de la recherche, qui n'a subi que de très prudents remaniements ces dernières années?

La réponse tient sans doute à une conjugaison heureuse de ces facteurs, et de beaucoup d'autres. Nous ne savons pas précisément à quoi tient le succès. Dans ces circonstances, il me semble d'autant plus important de ne pas vouloir réinventer la roue lorsqu'on s'attelle à la tâche justifiée de simplifier les structures existantes, aussi bien dans la perspective de la nouvelle loi sur les hautes écoles que dans la révision de la loi sur la recherche.

Mauro Dell'Ambrogio  
Secrétaire d'Etat à l'éducation et à la recherche

Graphique 2: Subventions de base LAU pour les universités cantonales 2004-2007, total annuel en mio CHF



1,940 mrd de francs, en hausse de 278 mio CHF par rapport à la période précédente (1,662 mrd CHF).

Les chiffres démontrent donc que la Confédération a bien tenu l'engagement pris dans le message formation, recherche et technologie 2004-2007 de renforcer le soutien aux universités, en dépit des économies budgétaires.

### Trois grands centres universitaires

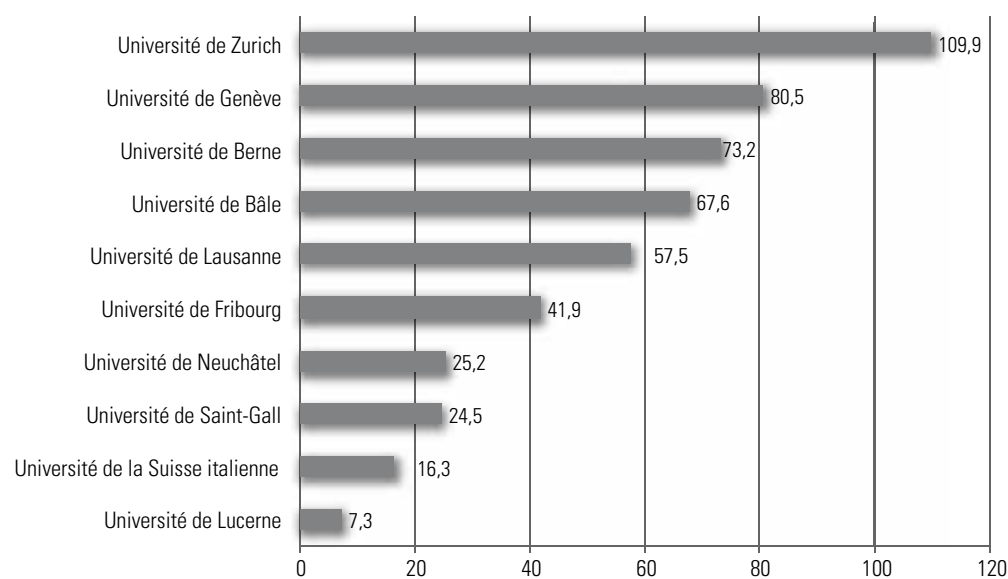
En 2007, les universités de Zurich, Genève et Berne ont touché ensemble plus de la moitié des subventions de base versées cette année (264 mio CHF, graphique 3). Indépendamment de la prestation de recherche de ces universités, ce résultat reflète le fait que le paysage universitaire suisse est essentiellement dominé par trois grandes universités qui attirent (jusqu'ici) la majorité des étudiants.

### Les «petites dernières» affichent la plus forte croissance

Par rapport à ses consœurs, l'Université de Lucerne affiche de loin la plus forte croissance des subventions de base (graphique 4). Passant de 4,23 mio CHF en 2004 à 7,29 mio CHF en 2007, la progression dépasse 70%. Ce résultat s'explique principalement par une très forte augmentation du nombre d'étudiants inscrits dans la plus jeune université, qui est en plein développement.

On observe une évolution similaire pour l'Université de la Suisse italienne, la deuxième plus jeune et deuxième plus petite université en termes d'effectifs après celle de Lucerne. La subvention de base touchée par l'USI accuse une progression de 30%, passant de 12,55 mio CHF en 2004 à 16,34 mio CHF en 2007.

Graphique 3: Subventions de base LAU versées en 2007 par université (mio CHF, total = 504 mio CHF)



### Croissance faible, voire négative

La progression de la subvention de base pendant les années 2004 à 2007 a été la plus faible pour les trois plus grandes universités: Genève (moins de 2%), Zurich et Berne (3%).

Fribourg présente même une croissance négative, notamment en raison de la diminution constante de ses effectifs d'étudiants au cours des trois dernières années de la période. Il faut dire que le recul de la subvention touchée par Fribourg, notamment en 2007, est aussi lié à la fin de l'aide spéciale versée pour améliorer les taux d'encadrement en sciences humaines et sociales.

Cette aide s'était favorablement répercutée sur les subventions de base touchées par Fribourg pendant les années 2004 à 2006. L'Université de Fribourg est par ailleurs la seule à avoir bénéficié d'une aide au titre du fonds de cohésion sur l'ensemble de la période.

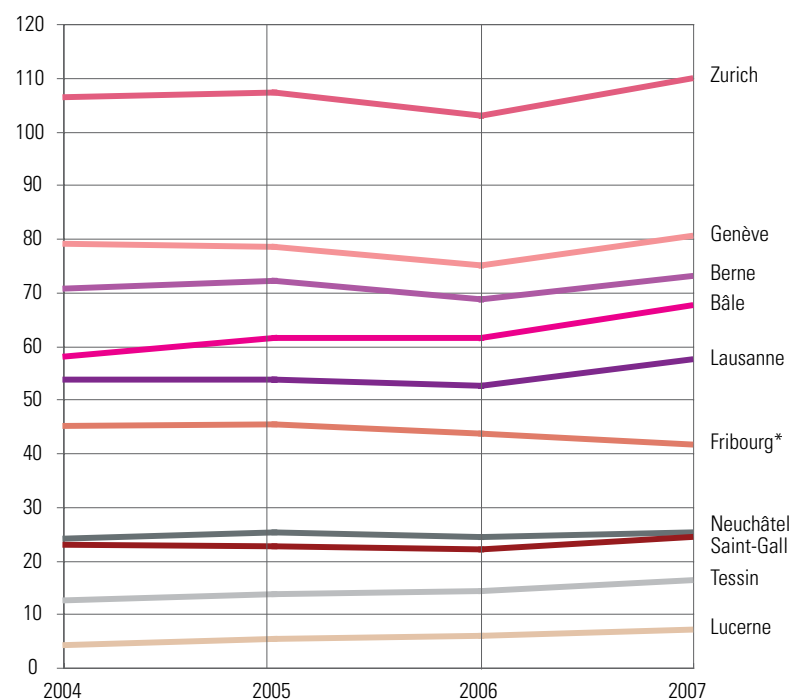
C'est Bâle qui accuse la plus forte progression de la subvention de base, passant de 58 mio CHF en 2004 à près de 68 mio CHF en 2007.

Les raisons de cette hausse spectaculaire tiennent à la forte augmentation des effectifs d'étudiants, surtout en comparaison avec les trois plus grandes universités. Ensuite, Bâle se place dans le trio de tête selon plusieurs critères de prestations de recherche. En 2007, elle comptait par exemple le troisième plus grand nombre d'étudiants étrangers, le plus grand nombre de mois-projets financés par le Fonds national suisse et le meilleur résultat en termes d'acquisition de fonds de recherche européens.

### Contact

Urs Zemp,  
Conseiller scientifique Universités  
urs.zemp@sbf.admin.ch

Graphique 4: Répartition des subventions de base allouées au universités cantonales au titre de la LAU pendant les années 2004 à 2007, en mio CHF



\* Inclut pour l'ensemble de la période le montant forfaitaire au titre du fonds de cohésion.

## Le système éducatif suisse sous le regard de l'OCDE

Sous le titre «Regards sur l'éducation», l'OCDE publie chaque automne une vaste étude comparative sur l'évolution des systèmes éducatifs en Europe et dans le monde. L'édition 2008 s'étend sur quelque 800 pages. Quels enseignements la Suisse peut-elle tirer de cette étude et comment se situe-t-elle par rapport aux autres pays de l'OCDE? Le professeur Stefan Wolter répond aux questions de NEWS SER.

*En quoi les comparaisons internationales, telles que pratiquées dans «Regards sur l'éducation», sont-elles utiles? Est-il pertinent pour la Suisse de se comparer à des pays comme le Mexique, l'Estonie ou la Turquie?*

«Regards sur l'éducation» est une publication de l'OCDE et doit, en tant que telle, couvrir tous les pays membres de l'organisation. On peut certainement s'interroger avec raison sur l'intérêt de comparer la Suisse avec le Mexique ou la Turquie, mais la question est somme toute secondaire, les données de l'étude permettant à chacun de comparer les pays qu'il souhaite. En Suisse, on s'intéressera évidemment d'abord aux pays voisins, mais selon le thème on élargira volontiers la comparaison aux Etats-Unis, au Japon ou à l'Australie - sans oublier la Finlande si l'on parle de PISA! Les comparaisons internationales doivent toujours être considérées avec une certaine prudence. Une publication fortement axée sur les statistiques, comme celle-ci, peut induire à ramener trop hâtivement un fait statistique à une cause prétendument tout aussi simple. Les publications comme «Regards sur l'éducation» contiennent des descriptions qui offrent sans doute des pistes intéressantes pour fonder des hypothèses ou des explications, mais elles ne permettent généralement pas de répondre aux questions qu'elles soulèvent.

*Quelles évolutions à moyen et long terme en matière de recherche et d'analyse de données peut-on observer dans l'édition 2008 des «Regards sur l'éducation»?*

«Regards sur l'éducation» veut dépasser le niveau du simple comptage (quel pourcentage d'une classe d'âge fréquente l'université dans

un pays, quelle est la grandeur d'une classe moyenne, quel est le coût moyen d'une élève du degré primaire, etc.). A la place de données purement descriptives, on perçoit la volonté d'offrir à moyen et long terme plus de données d'impact et de résultats et plus d'indicateurs qui expliqueraient, par exemple, pourquoi certains pays obtiennent de «meilleurs» résultats que d'autres en matière d'éducation. Les statistiques nationales d'éducation ne fournissent justement pas de telles données d'impact et de résultats, ce qui explique pourquoi l'OCDE est très active dans l'élaboration de statistiques en la matière. Les enquêtes PISA, IALS, ALL, PIACC, TALIS et dernièrement AHELO témoignent des efforts de grande envergure développés par l'OCDE pour produire elle-même les données nécessaires. Il ne faut pas oublier que l'OCDE est une organisation économique, qui a par nature un grand intérêt pour les questions des dépenses d'éducation et de l'efficacité des moyens investis dans l'éducation.

*N'y a-t-il pas une contradiction fondamentale et finalement insurmontable entre l'exigence d'une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources financières et la revendication simultanée d'une plus grande égalité des chances?*

A vrai dire non, d'une certaine manière les deux choses sont même liées. L'égalité des chances n'est souvent possible que grâce à une allocation accrue de ressources pour les groupes ou les individus défavorisés, et ces ressources font d'autant plus défaut lorsqu'un système éducatif manque d'efficacité dans son fonctionnement général. L'efficacité n'est pas synonyme d'économies, comme beaucoup le croient. L'efficacité, c'est d'obtenir le meilleur résultat possible avec le moins de moyens possible. Lorsqu'on y arrive, les moyens économisés peuvent être affectés à d'autres buts pour lesquels ils n'auraient pas été disponibles sinon.

*Comment se présente le système éducatif suisse en comparaison internationale? Comme un cas à part ou comme un système qui rencontre plus ou moins les mêmes problèmes que ceux d'autres pays comparables?*

## L'OCDE en bref

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui a son siège à Paris compte 30 Etats membres (voir carte). L'Organisation offre une plate-forme de dialogue qui permet à ses membres de comparer leurs expériences en matière de politiques sectorielles, en particulier grâce aux examens par les pairs, processus au cœur de l'OCDE. Membre fondateur de l'Organisation, la Suisse est particulièrement active dans les domaines suivants: investissement, concurrence, fiscalité, développement, santé, innovation, technologie et politiques de l'éducation.



D'une façon générale, on peut dire qu'en matière d'éducation, chaque pays se considère un peu comme un cas à part. C'est justifié dans la mesure où les systèmes éducatifs ont effectivement gardé un caractère très national par rapport à d'autres domaines d'activités économiques ou étatiques. Cependant, tous les pays ont dans l'ensemble des objectifs et des problèmes comparables. Premièrement, ils veulent tous un système éducatif efficace, c'est-à-dire à même de réaliser les objectifs d'éducation en termes de compétences acquises et d'impact de ces dernières – ce à quoi ils parviennent tous plus ou moins bien.

Deuxièmement, ils veulent tous un système éducatif efficace, et ce pas seulement au sens monétaire; les étudiants, par exemple, ne tiennent pas forcément à passer plus de temps que nécessaire à leurs études, car terminer jeunes leur laissera plus de temps pour un voyage autour du monde ou d'autres projets qui leur tiennent à cœur.

Troisièmement, enfin, nous voulons tous l'égalité, ou du moins l'équité des chances. Bien que portée par beaucoup, cette revendication est toujours mal comprise par un grand nombre. L'équité des chances ne signifie pas nier les différences, mais donner à tous la chance d'utiliser et d'atteindre leur potentiel tout-à-fait personnel dans le système éducatif. Cela ne signifie pas que tous les élèves et étudiants doivent atteindre les mêmes résultats à la fin. Des potentiels non exploités en raison de discriminations ou de mauvaises structures représentent cependant un coût social, humain et économique que nous ne pouvons pas nous permettre.

*Venons-en aux résultats concrets de l'enquête: dans quels domaines la Suisse s'en sort-elle particulièrement bien à vos yeux?*

Comme motif de satisfaction, je citerais notre capacité d'intégration au degré secondaire II, même s'il est toujours possible de faire mieux. Sur ce plan, la Suisse est très efficace en comparaison internationale. C'est certainement lié au fait que nous disposons, parallèlement aux filières de formation académiques et scolaires à temps complet, d'une offre très large de formations professionnelles, qui fait défaut dans beaucoup de pays. Un autre avantage de ces filières professionnelles est qu'elles tolèrent les différences de performance sans pour autant fermer la porte à d'autres formations ultérieures. Dans beaucoup d'autres pays, il existe certes des possibilités de formations professionnelles, mais elles excluent en général toute possibilité de suivre des études au niveau tertiaire par la suite.

*Existe-t-il des succès comparables au niveau tertiaire?*

Tout-à-fait. On peut dire que les avantages décrits au niveau secondaire se reflètent par analogie dans l'offre très diversifiée de l'éducation tertiaire (formation professionnelle supérieure, hautes écoles spécialisées, universités). Les différents types d'établissements d'enseignement tertiaire font qu'un nombre relativement important de personnes peut suivre une formation supérieure sans que cela nuise au caractère propre de chaque formation. Tout diplôme universitaire obtenu en Suisse, pratiquement sans distinction de l'université qui l'a délivré, soutient la comparaison avec n'importe quelle autre formation académique comparable sur le plan international. La situation est bien différente dans les pays connaissant une académisation générale et peu différenciée (tout est «université») et un pourcentage élevé de diplômés au degré tertiaire, où un titre universitaire ne signifie rien en soi et où les jeunes diplômés doivent souvent constater qu'ils auraient presque aussi bien pu s'en passer. En même temps, cela ne veut pas dire que les diplômés délivrés par nos hautes écoles spécialisées ou nos écoles professionnelles supérieures soient de deuxième classe. Si l'on considère les rendements de formation qu'on peut obtenir avec de tels diplômes, on constate que ces institutions remplissent parfaitement leur rôle de formation proche du marché du travail et conforme à ce dernier – pour le bien des étudiants et de toute la société.

*Quels sont les domaines où la Suisse est moins performante?*

Je vois peu de points dans lesquels nous sommes mauvais, mais beaucoup où l'on peut faire mieux. Nous devrions abaisser l'âge de la scolarité obligatoire, améliorer encore l'égalité des chances dans les faits (notamment par rapport à l'origine sociale des élèves) et tendre vers des résultats un peu meilleurs dans les études comparatives internationales sur les acquis des élèves, une ambition tout-à-fait légitime au regard de nos investissements financiers dans l'instruction publique.

*Quels sont à votre avis les points auxquels l'enquête «Regards sur l'éducation» devrait accorder une attention plus soutenue à l'avenir?*

Une publication aussi volumineuse que «Regards sur l'éducation» gagnerait à être quelque peu réduite. On ne peut pas continuer à y ajouter une centaine de pages à chaque édition. Je pense que «Regards sur l'éducation» devrait constituer un monitoring continu d'indicateurs clé en matière d'éducation, qui garantisse un contrôle permanent et encore meilleur des données. Les

données ne servent à rien si elles ne sont pas comparables entre les pays ou dans le temps. De plus, on devrait investir plus de temps et de ressources à se demander quelle est la pertinence réelle de ces indicateurs: peut-on réellement expliquer des variations économiques, sociétales ou sociales par les différences mesurées dans les résultats de l'éducation?

*En quoi le «Rapport sur l'éducation en Suisse», dont la deuxième édition est prévue en 2010, se différencie-t-il principalement de la publication de l'OCDE?*

Il y a de grandes différences, dont les trois principales suivantes: premièrement, le rapport sur l'éducation en Suisse est centré sur notre système éducatif, ce qui implique une autre approche des données, des faits et des analyses que dans un rapport international. Une publication comme «Regards sur l'éducation» laisse aujourd'hui encore pratiquement tout un pan du système éducatif suisse dans l'ombre, celui de la formation professionnelle. Deuxièmement, le système éducatif suisse présente en raison de sa structure fédérale, précisément en politique de l'éducation, une grande diversité de structures, d'institutions et de résultats de l'éducation à l'échelle nationale, qui disparaît bien sûr complètement dans une comparaison internationale.

Il y a ainsi souvent des différences plus importantes à l'intérieur de la Suisse qu'entre les valeurs statistiques moyennes de la Suisse et celles d'autres pays. Troisièmement, le rapport sur l'éducation en Suisse donne beaucoup plus de place aux explications fondées sur la recherche, c'est-à-dire qu'il n'est pas seulement un reflet des informations statistiques disponibles, mais rend également compte de l'état actuel des connaissances de la recherche en éducation. Sur ce plan, «Regards sur l'éducation» est beaucoup

plus retenu et fait à mon sens trop confiance au pouvoir explicatif des données, qui se passeraient de commentaire. Or, l'édition 2006 du rapport sur l'éducation en Suisse avait déjà montré très clairement que les chiffres seuls non seulement ne disent rien, mais peuvent même conduire à des conclusions erronées s'ils ne sont pas accompagnés d'une recherche complémentaire.

## Contact

SER, Benedikt Hauser  
Conseiller scientifique Education  
T +41 31 322 68 32  
benedikt.hauser@sbf.admin.ch

## «Education at a glance»

[www.sourceoecd.org/education/9789264046283](http://www.sourceoecd.org/education/9789264046283)



Le professeur Stefan Wolter dirige depuis 1999 le Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE) d'Aarau. Le CSRE est une institution commune de la Confédération et de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

## La Suisse scientifique marque sa présence dans le monde

**«Inscrire la Suisse sur la carte du monde» – telle est la mission principale des représentations diplomatiques suisses aux Etats-Unis aux yeux de l'ambassadeur Urs Ziswiler. Dans l'image que la Suisse cherche à donner d'elle-même dans le monde, la formation, la recherche et l'innovation occupent une place toujours plus importante. La science est de fait devenue un élément clé de la politique extérieure, comme l'a montré un colloque consacré à cette thématique début décembre 2008.**

Il y a à tout juste 50 ans, le Conseil fédéral envoyait le jeune professeur de physique Urs Hochstrasser en mission officielle à Washington. C'était la première fois qu'un attaché scientifique était nommé auprès d'une ambassade de Suisse. L'une de ses principales missions était de se procurer sur place des rapports difficilement accessibles en Europe sur la recherche nucléaire et en science des matériaux.

La création, en 1958, du poste de conseiller scientifique à Washington ouvrait une nouvelle ère dans la politique scientifique extérieure de la Suisse. Dans le contexte de la guerre froide, des conseillers scientifiques prirent leurs fonctions à Moscou et à Tokyo dans les années suivantes. A partir de 1990, le réseau des conseillers scientifiques s'est étendu au monde entier.

Aujourd'hui, la Suisse a des conseillers scientifiques aux Etats-Unis, en Russie, au Japon, en Chine, en Inde, en Corée du Sud, à Singapour,

au Brésil et au Chili. En Europe, des conseillers scientifiques sont en poste à Bruxelles, Londres, Paris et Rome. Au total, la Suisse entretient 17 représentations scientifiques dans les pays les plus importants pour la coopération scientifique.

Incorporés au réseau extérieur du Département fédéral des affaires étrangères, les conseillers scientifiques ont pour tâche de faciliter la coopération bilatérale entre chercheurs, instituts et universités. Sur le plan opérationnel, ces spécialistes des questions scientifiques et technologiques sont rattachés au Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche SER.

Ils facilitent les échanges des étudiants les plus talentueux et des meilleurs professeurs. Ils ont aussi pour mission générale de faire mieux connaître la Suisse comme site de recherches scientifiques et de formation dans les différents pays hôtes. Dora Fitzli, l'actuelle conseillère scientifique à Washington, est convaincue que l'analyse de la politique scientifique du pays hôte peut livrer des pistes intéressantes pour la conception de la propre politique scientifique de la Suisse. L'enjeu, au final, est partout le même: il en va de la compétitivité internationale des chercheurs suisses et de la Suisse en tant que société du savoir.

L'ouverture du premier consulat scientifique suisse, voici huit ans à Boston, marque le début d'un nouveau chapitre. Cette première «Maison suisse» a été suivie par quatre autres: swissnex

## Succès du colloque organisé à l'occasion des 50 ans de politique scientifique extérieure de la Suisse

Quelque 150 personnes ont assisté les 3-4 décembre 2008 au colloque organisé à Berne «Science et politique extérieure: les conseillers scientifiques suisses à Washington et dans le monde, de 1958 à 2008». On a pu y entendre des historiens suisses et américains, plusieurs conseillers scientifiques ainsi que des représentants du Département fédéral des affaires étrangères, de la Conférence des recteurs des universités suisses et du Fonds national suisse de la recherche scientifique. Cette manifestation était organisée par les *Documents diplomatiques de la Suisse DDS* en collaboration avec le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche.

Le projet à long terme *Documents diplomatiques de la Suisse DDS* consiste à éditer des documents clés de la politique extérieure de la Suisse. L'objectif des DDS est à la fois scientifique et pratique. Les éditeurs des DDS visent à mettre à disposition de la recherche et de la pratique les sources officielles nécessaires à la reconstitution et à la compréhension historiques de la politique extérieure de la Suisse, aussi bien sous forme imprimée que numérique ([www.dodis.ch](http://www.dodis.ch)).

La sélection et l'édition des documents pertinents sont effectuées par un groupe de recherche disséminé dans plusieurs universités suisses, qui assure également la rédaction scientifique de l'appareil critique qui accompagne les textes et autres documents publiés.

San Francisco (2003), swissnex Singapour (2004), swissnex Shanghai (2008) et swissnex Bangalore (2009). Ces avant-postes de la science et de l'innovation suisses s'appuient sur un financement de base du SER, complété par des fonds

de tiers. Les Maisons suisses swissnex sont au service de leurs clients (universités, hautes écoles spécialisées, start-up, etc.). Vitrine de la Suisse scientifique, innovante et créative, elles complètent le réseau d'attachés scientifiques dé-

ployés dans les grands centres mondiaux de la recherche et de l'innovation. Différents pays ont d'ailleurs entrepris de copier le modèle «swissnex».

Un des principaux défis de la politique scientifique extérieure de la Suisse est de mettre en place les instruments d'anticipation nécessaires pour permettre à notre pays de rester à la pointe de la recherche et de la formation. Les conseillers scientifiques ont ouvert la voie il y a 50 ans. Le réseau swissnex est aujourd'hui leur meilleur allié.

### Contact

SER, Walter Grossenbacher  
Conseiller scientifique  
Coopération bilatérale de recherche  
T +41 31 325 79 06  
[walter.grossenbacher@sbf.admin.ch](mailto:walter.grossenbacher@sbf.admin.ch)



Le professeur Urs Hochstrasser (à g.), premier attaché scientifique de Suisse, en compagnie de Dora Fitzli, actuelle conseillère scientifique à Washington, et d'Urs Ziswiler, ambassadeur de Suisse aux Etats-Unis.

## Accord Suisse-Ethiopie pour le renforcement des capacités et des partenariats de recherche

Un accord relatif au renforcement des capacités et des partenariats de recherche entre institutions suisses et éthiopiennes dans le champ de la science et de la technologie a été signé en novembre 2008 à Addis Abéba.

L'accord vise à faciliter la coopération entre les deux pays dans les domaines scientifiques et technologiques orientés vers le développement durable. La coopération prendra notamment la forme d'échanges de scientifiques et de spécialistes, l'organisation de séminaires et de cours,

l'étude conjointe de questions scientifiques et techniques, la formation de jeunes scientifiques et l'échange de bourses.

La mise en œuvre de l'accord relève du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche, qui collabore à cet effet avec le pôle de recherche national «Nord-Sud». Réalisé par le Fonds national suisse pour le compte de la Confédération, le PRN «Nord-Sud» a été mis en place en 2001 pour une durée de douze ans. Les activités de recherche sont menées conjointement avec des

institutions partenaires en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

L'Ethiopie ne fait pas partie des pays prioritaires pour le développement de coopérations bilatérales de recherche, tels qu'ils sont définis dans le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2008 à 2011. Par conséquent, le SER ne dispose pas de moyens budgétaires spécifiques pour soutenir ces projets.

La mise en œuvre de l'accord est supervisée par

un comité mixte Suisse-Ethiopie, dont la première réunion aura lieu le 10 février 2009 à Addis Abéba.

### Contact

SER, Pia Stalder  
Conseillère scientifique  
Coopération bilatérale de recherche  
T +41 31 322 12 97  
[pia.stalder@sbf.admin.ch](mailto:pia.stalder@sbf.admin.ch)

## Nombreuses propositions thématiques pour de nouveaux programmes nationaux de recherche

A l'automne 2008, le SER avait lancé un appel à propositions de thèmes pour de nouveaux programmes nationaux de recherche (PNR) à sélectionner pendant les années 2008-2009. Plus de la moitié des 57 propositions thématiques recueillies émane des milieux universitaires et de l'administration fédérale. D'autres propositions ont été formulées par des groupes ou commissions, des institutions de recherche extra-universitaires, des organismes publics et par des particuliers à titre individuel.

Les programmes nationaux de recherche sont un instrument de la Confédération pour obtenir des contributions scientifiques innovantes à application pratique, répondant à des problèmes d'actualité socio-économiques ou à d'autres défis lancés à la société.

Une première analyse thématique des propositions recueillies (voir tableau ci-dessous) montre que deux domaines politiques viennent nettement en tête: l'environnement (20) et la politique sociale (19). Suivent au 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> rang la santé (14) et le domaine du développement territorial durable (13). Sont regroupés sous divers (17) l'éducation, la migration et la politique économique.

Toutes ces propositions thématiques sont maintenant à l'étude au Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche qui les analyse à la lumière de la politique fédérale de la recherche. A partir de cette analyse, des propositions de programme seront formulées d'ici au printemps 2009 avec l'aide de spécialistes. Ces propositions seront ensuite soumises au Fonds national pour un examen de faisabilité.

C'est au terme de ce cycle d'évaluation que le Conseil fédéral décidera, vraisemblablement fin 2009 ou début 2010, du lancement de nouveaux PNR.

### Contact

SER, Claudine Dolt  
Conseillère scientifique  
Recherche nationale  
T +41 31 322 78 34  
[claudine.dolt@sbf.admin.ch](mailto:claudine.dolt@sbf.admin.ch)

### Tableau des propositions thématiques:

[www.sbf.admin.ch/htm/themen/forschung/nfp\\_fr.html](http://www.sbf.admin.ch/htm/themen/forschung/nfp_fr.html)

### PNR, cycle de sélection 2008-2009: propositions thématiques par domaines politiques\*

Domaines politiques	Nombre de propositions*
Environnement	20
Politique sociale	19
Santé	14
Développement territorial durable	13
Energie	7
Sécurité	7
Formation professionnelle	6
Agriculture	2
Développement et coopération	1
Divers	17

\* Total 57 propositions. 49 propositions concernent plusieurs domaines (2 attributions max.).

## La libre circulation et la coopération scientifique en Europe

L'accord bilatéral de coopération scientifique et technologique entre la Suisse et l'Union européenne permet, depuis 2004, aux chercheurs suisses de participer sans restriction aux projets des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> programmes-cadres de recherche (PCR) de l'UE. L'accord donne à la Suisse un accès au plus grand réseau de recherche transnational du monde, ce qui se traduit aussi par des retombées économiques. Dans le 6<sup>e</sup> PCR, les laboratoires des hautes écoles et des entreprises suisses ont récolté des subsides de recherche à hauteur de 793 mio CHF.

Le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche a fait réaliser une évaluation de la participa-

tion suisse aux 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> PCR pour savoir ce que les participants suisses aux PCR avaient retiré de leur expérience, avant et après l'entrée en vigueur des accords bilatéraux.

Les résultats de l'enquête, dont on trouve un résumé sur le site du SER (lien ci-dessous), montrent que les expériences sont très positives, en particulier avec la participation intégrale fondée sur l'accord d'association aux PCR. L'importance des PCR se révèle notamment dans le fait que 71% des participants suisses n'auraient pas réalisé leur projet sans le soutien obtenu par le biais des programmes-cadres. Une grande partie des participants interrogés indique par ailleurs

avoir atteint un degré élevé de réalisation de leurs objectifs scientifiques, économiques et en termes de coopération, et qu'ils s'attendent à le voir encore augmenter. La première utilité se situe au niveau du développement du savoir et de l'amélioration de la performance scientifique.

La participation aux PCR a aussi un impact économique non négligeable pour la Suisse: les auteurs de l'évaluation estiment que les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> PCR ont eu un effet direct sur l'emploi avec la création de 960 postes permanents ou temporaires. Pour 53% des participants interrogés, les résultats de projet ont trouvé une application dans de nouveaux produits et services; 32% des

participants interrogés ont obtenu ou s'attendent à obtenir une augmentation de leur chiffre d'affaires comme conséquence directe de leur projet de recherche.

### Contact

SER, Laurent Salzarulo  
Conseiller scientifique  
Coopération multilatérale de recherche  
T +41 (0)31 323 54 09

### Fiche thématique

Aspects économiques de l'accord bilatéral sur la recherche entre la Suisse et l'Union européenne: [www.sbf.admin.ch/FA\\_CH-EU\\_fr.html](http://www.sbf.admin.ch/FA_CH-EU_fr.html)